CRC - 024M
C. P. PL 74
Loi encadrement étudiants étrangers

ACPQ ASSOCIATION DES COLLÈGES PRIVÉS DU QUÉBEC

Mémoire

Projet de loi 74

Table des matières

À propos de l'ACPQ 4

Les collèges privés subventionnés du Québec : Un réseau de bâtisseurs à taille humaine, qui rayonne à l'international 5

La contribution économique des collèges privés subventionnés et des étudiants internationaux 7

Les enjeux démographiques du Québec et la stratégie gouvernementale afin de favoriser le recrutement d'étudiants internationaux 9

Le projet de loi 74 et la loi sur l'enseignement privé 12

Le PL-74 : une menace pour l'accessibilité au réseau collégial privé subventionné 14

Le PL-74 : Évaluer les effets des mesures fédérales 16

Conclusion 18

« … le petit réseau des collèges privés subventionnés qui côtoie le grand réseau des cégeps fait une contribution remarquable à la création comme au partage de la richesse au Québec. L'ensemble du système collégial et toute la société québécoise ne s'en portent que mieux. »

– Pierre Fortin, Ph. D., M.S.R.C. et Marc Van Audenrode, Ph. D.

À propos de l'ACPQ

L'Association des collèges privés du Québec (ACPQ) représente les 21 collèges privés agréés, répartis dans plusieurs régions, soit Montréal, Québec, l'Estrie, le Centre-du-Québec, la Mauricie, la Montérégie, Laval, et l'Outaouais, offrant des programmes et des services diversifiés qui répondent aux besoins des clientèles qui les fréquentent. Maintenant, une tradition d'excellence, les collèges privés agréés du Québec ont accueilli, en 2023-2024, près de 18 000 étudiants dans leurs programmes conduisant à l'obtention du DEC ou d'une AEC.

En tant que porte-parole de l'éducation collégiale privée subventionnée à but non lucratif au Québec, l'ACPQ s'engage fermement à créer un environnement propice à l'avancement des missions de ses membres. Cela implique de promouvoir l'accessibilité à un enseignement de qualité supérieure, l'excellence académique, l'innovation pédagogique et le progrès social au sein du réseau de ses membres. Ainsi, l'ACPQ vise à contribuer activement à l'épanouissement de la société québécoise.

Les collèges privés subventionnés du Québec : Un réseau de bâtisseurs à taille humaine, qui rayonne à l'international

L'histoire des collèges privés subventionnés (CPS) est intimement liée à celle du Québec et témoigne d'un héritage riche en traditions éducatives et en innovations. Dès 1663, le Petit Séminaire de Québec a ouvert la voie en offrant un enseignement de haute qualité, poursuivi aujourd'hui par des établissements historiques comme le Séminaire de Sherbrooke (1875), dont la mission d'excellence éducative continue de marquer le paysage québécois. Les noms de Marguerite Bourgeoys et du Collège Marianopolis (1908) sont également des symboles de cette tradition de bâtisseurs contribuant à l'édification de notre système d'éducation moderne.

Au fil des décennies, des établissements novateurs ont émergé pour répondre à des besoins spécifiques, qu'il s'agisse de l'enseignement de la musique avec l'École de musique Vincent-d'Indy (1932) ou de formations en secrétariat offertes par les Collèges O'Sullivan de Montréal (1916) et de Québec (1942), ainsi que par les collèges Bart (1917) et Ellis (1930). Le Collège LaSalle (1959) a, quant à lui, élargi ses horizons en devenant la première école de mode au Canada et aujourd'hui la plus grande, démontrant une capacité exceptionnelle à anticiper les besoins du marché et à se démarquer sur la scène internationale. Plus récemment, l'École nationale de cirque (1981) est devenue une référence mondiale, attirant des étudiants de tous horizons pour la qualité unique de sa formation.

Cette diversité d'approches illustre non seulement l'engagement de ces établissements envers la jeunesse québécoise, mais aussi leur capacité à innover et à s'adapter pour répondre aux réalités contemporaines.

Dans un contexte de mondialisation, certains collèges subventionnés ont élargi leur influence bien au-delà des frontières québécoises. C'est notamment le cas du Collège LaSalle et de l'Institut Teccart qui incarne cette dimension internationale, attirant chaque année des étudiants internationaux et contribuant ainsi au rayonnement du savoir-faire éducatif québécois à l'échelle mondiale.

En 2023-2024, ce sont ainsi 4606 étudiants internationaux qui enrichissent les campus, apportant diversité et dynamisme, et renforçant la vitalité internationale des collèges privés subventionnés, ce qui représente 6 % du total des étudiants internationaux à l'enseignement supérieur[1].

Recommandation 1

Que l'année 2023-2024 soit utilisée comme année de référence afin d'établir le plafonnement du nombre d'étudiants internationaux.

1 Banque de données des statistiques du Québec 2023-2024.

Recommandation 2

Que l'apport historique et le caractère distinct de chacun des collèges privés subventionnés afin de favoriser l'accessibilité aux études supérieures pour les étudiants internationaux soient reconnus et pris en compte avant de procéder à toute diminution des effectifs.

La contribution économique des collèges privés subventionnés et des étudiants internationaux

Les collèges privés subventionnés (CPS) et les étudiants internationaux jouent un rôle essentiel dans le dynamisme économique et social du Québec, apportant des avantages financiers et des retombées significatives pour la société québécoise. L'étude économique de Pierre Fortin et Marc Van Audenrode révèle que les CPS permettent à l'État québécois d'économiser jusqu'à 24 millions de dollars chaque année. En effet, la subvention par étudiant dans ces collèges représente environ 60 % de celle versée dans le réseau public, libérant ainsi des ressources tout en soutenant un modèle éducatif complémentaire qui répond aux besoins de la société.

En cas de fermeture des CPS, l'intégration de leurs étudiants dans le réseau public engendrerait des coûts supplémentaires pour le gouvernement, absorbant des pertes financières importantes. De plus, contrairement aux idées reçues, les CPS ne sont pas réservés à une élite. Les taux de diplomation des CPS se démarquent, avec une proportion plus élevée et un parcours plus rapide des étudiants comparativement aux cégeps. **Cette performance se traduit par un gain par cohorte de plus de 400 millions de dollars en contribution au PIB du Québec**, soulignant ainsi la capacité des CPS à former efficacement une main-d'œuvre qualifiée et à contribuer à la croissance économique.

À l'échelle canadienne, les étudiants internationaux dans les collèges et instituts contribuent également de manière considérable à l'économie. **En 2022, leurs dépenses ont généré environ 30,9 milliards de dollars pour le PIB du Canada**[2], une part substantielle, d'environ 3,7 milliards de dollars, de ce montant étant attribuable au Québec, qui accueille environ 12 % des étudiants internationaux. Les collèges québécois profitent directement de cet apport grâce à la présence de milliers d'étudiants internationaux qui injectent des millions de dollars dans l'économie régionale, tant par les frais de scolarité que par le logement et les dépenses personnelles. Cet effet de levier est particulièrement visible en région, où la présence de ces étudiants renforce les programmes d'études et soutient l'économie locale.

Les étudiants internationaux, de leur côté, apportent également une contribution significative au dynamisme économique du Québec. En 2019-2020, les 4 993 étudiants internationaux inscrits dans les cégeps ont contribué à hauteur de 62,8 millions de dollars au PIB québécois, soutenant 677 emplois principalement en dehors des grands centres urbains[3]. **À partir du modèle de cette étude, l'ACPQ estime qu'en 2024, cette contribution des étudiants internationaux dans son réseau pourrait atteindre 75 millions de dollars au PIB du Québec.** Leur présence ne se limite pas à une simple ressource éducative, mais représente aussi une réponse aux besoins en main-d'œuvre dans des secteurs stratégiques. En région, les étudiants internationaux permettent le

2 International students contributed $31 billion to Canadian economy in 2022 - ICEF Monitor

3 La présence d'étudiants internationaux dans les cégeps un atout majeur pour l'économie du Québec

maintien de programmes qui, sans eux, pourraient disparaître, contribuant ainsi à l'attractivité et à la vitalité de ces territoires.

Le 10 juin, lors d'un point de presse[4], le premier ministre reconnaissait au sujet des étudiants internationaux :

« … il n'y a pas eu de grosse augmentation dans les deux dernières années. » et

« … en plus on aime ça avoir des étudiants, des jeunes qui sont qualifiés et qui restent au Québec après. »

En somme, les CPS et les étudiants internationaux constituent une richesse pour le Québec, renforçant non seulement l'offre éducative, mais également le marché de l'emploi, l'économie régionale, et l'attractivité du territoire. En valorisant cette synergie, le Québec s'assure une croissance durable et une intégration plus dynamique de ses talents dans l'économie québécoise.

Recommandation 3

Considérant la mise en œuvre récente des mesures reliées au PEQ (31 octobre 2024) et au PTPD (1 er novembre 2024), mettre sur pied un comité afin d'évaluer les impacts de ces mesures sur les collèges avant de mettre en œuvre toute nouvelle mesure qui pourrait découler du Projet de loi 74.

4 Demandeurs d'asile - Ottawa versera 750m à Québec

Les enjeux démographiques du Québec et la stratégie gouvernementale afin de favoriser le recrutement d'étudiants internationaux

Le Québec fait face à des transformations démographiques majeures qui influenceront son développement économique, régional, social et culturel pour les décennies à venir. La combinaison d'un vieillissement accéléré de la population, d'une baisse de l'accroissement naturel, et d'une réduction de la population active pose des défis sans précédent pour le maintien de la vitalité de la province. À moins de rééquilibrer ces tendances, le Québec risque de voir sa population stagner, voire diminuer, avec des répercussions importantes sur la pérennité des services publics, le marché du travail et la structure même de sa société. Dans ce contexte, l'immigration, et en particulier l'apport des étudiants internationaux, représente une solution indispensable pour atténuer les effets de ces changements.

Le Québec connaît une transition démographique significative. **« À partir de 2027, le nombre de décès devrait surpasser le nombre de naissances, entraînant un accroissement naturel négatif[5] »**. Ce phénomène, qui devrait se maintenir et même s'accentuer dans les prochaines décennies, rend la croissance de la population de plus en plus dépendante de l'accroissement migratoire. Sans un flux migratoire soutenu, la province pourrait voir sa population décliner, impactant ainsi son dynamisme socio-économique.

Dans ce contexte, les étudiants internationaux, bien qu'ils soient des résidents non permanents, jouent un rôle stratégique essentiel pour atténuer ces défis démographiques. En contribuant temporairement à la population active et en représentant un potentiel de résidents permanents, ils renforcent le bassin de travailleurs qualifiés et dynamisent la population jeune. Une proportion d'entre eux choisit de s'établir au Québec après leurs études, offrant ainsi une solution durable pour renforcer la main-d'œuvre et atténuer l'impact de l'accroissement naturel négatif. En accueillant et intégrant ces étudiants, le Québec peut répondre, en partie, à ses besoins croissants de main-d'œuvre et favoriser un avenir plus équilibré démographiquement.

Pour y arriver, le gouvernement du Québec a mis sur pied une stratégie concertée afin de soutenir le recrutement d'étudiants internationaux en enseignement supérieur.

L'augmentation du nombre d'étudiants internationaux au Québec est, en bonne partie, le fruit d'une stratégie gouvernementale concertée, mobilisant plusieurs ministères et organismes pour positionner la province comme destination de choix pour les talents internationaux. Dans le cadre de la « Vision internationale du Québec », le gouvernement a adopté une approche intégrée visant à renforcer son image à l'international et à attirer les meilleurs talents, notamment par le recrutement ciblé d'étudiants internationaux. Cette stratégie reconnaît la compétition mondiale pour

5 Perspectives démographiques du Québec et de ses régions, 2021-2071 – Édition 2024, p.9

attirer ces talents et met en œuvre des actions pour que le Québec devienne une destination privilégiée.

Plusieurs initiatives gouvernementales témoignent de cet effort coordonné :

- Vision internationale du Québec (2019) : le ministère des Relations internationales et de la Francophonie (MRIF) a initié cette vision pour mettre l'accent sur le recrutement d'étudiants internationaux, en renforçant la visibilité du Québec dans les événements internationaux et en soutenant les établissements d'enseignement dans leurs efforts de recrutement.

- Plan stratégique 2023-2027 du MRIF : Ce plan réaffirme l'engagement du Québec à accroître son attractivité auprès des travailleurs et des étudiants internationaux francophones. La participation accrue du Québec aux salons et événements internationaux constitue un pilier de cette stratégie pour attirer les talents qualifiés, notamment francophones, qui pourront aisément s'intégrer.

- Plan stratégique 2023-2027 du ministère de l'Enseignement supérieur (MES) : Ce plan établit l'attraction d'étudiants internationaux dans les institutions francophones de la province comme priorité. Le MES prévoit des mesures de financement pour les initiatives de recrutement, des services d'accueil et d'intégration, ainsi que des bourses et exemptions de droits de scolarité additionnels pour favoriser la rétention des étudiants internationaux.

- Mesures du MTESS et du MIFI (2022) : Une augmentation du nombre de bourses et d'exemptions de frais de scolarité est mise en place pour les étudiants internationaux, avec un déploiement prévu dès 2023. Ces aides financières visent à alléger le fardeau économique des étudiants internationaux et à encourager leur établissement à long terme au Québec.

Sommaire des stratégies gouvernementales afin d'augmenter le nombre d'étudiants internationaux

STRATÉGIE	DATE	DÉTAIL
Vision internationale du Québec (MCE-MRIF)	2019	Un effort spécifique sera mené pour le recrutement des étudiants internationaux.
Plan stratégique 2023-2027 du MRIF	2023	Contribuer à accroître l'attractivité du Québec auprès des travailleurs et des étudiants internationaux francophones et francotropes. (Salons à l'international)
Plan stratégique 2023-2027 du MES	2023	Attirer davantage d'étudiants internationaux dans les collèges et les universités francophones de la province est une priorité gouvernementale. (Financement pour recruter, accueillir, intégrer, bourses, exemptions, rétention, etc.)
MTESS et MIFI	2022	Augmentation du nombre de bourses et d'exemptions pour les étudiants internationaux qui étudieront en région et dans des programmes priorisés par l'Opération main-d'œuvre à partir de 2023.

L'engagement du gouvernement à travers ces actions concertées a permis d'augmenter considérablement l'attractivité des établissements collégiaux auprès des étudiants internationaux. Dans ce contexte, il serait contradictoire et contreproductif pour le gouvernement de pénaliser les établissements pour avoir atteint les objectifs qu'il a lui-même fixés.

Recommandation 4

Considérant l'apport à moyen et long terme des étudiants internationaux à la démographie du Québec, ne pas effectuer de réduction de leur nombre.

Le projet de loi 74 et la loi sur l'enseignement privé

Au-delà de la question qui concerne les étudiants étrangers, le projet de loi 74 effectue des changements à la Loi sur l'enseignement privé (LEP) qui pourraient avoir des conséquences catastrophiques et même fatales pour nos collèges. En effet, l'article 8 du projet de loi 74 modifie l'article 15 de la Loi sur l'enseignement privé ainsi par la suppression de « et sans aller en deçà de la capacité d'accueil des installations mises à la disposition de l'établissement ».

Il nous apparaît très inquiétant de voir que le gouvernement modifie la loi actuelle en retirant la capacité d'accueil physique comme plancher du nombre d'étudiants que peuvent accueillir les programmes des collèges privés subventionnés. Cet élément fait partie du consensus historique entre les collèges privés subventionnés et le gouvernement du Québec. Il permet d'assurer au collège une prévisibilité essentielle à l'organisation des programmes, à l'embauche de professeurs, à la planification budgétaire et au fonctionnement même de ses collèges dans plusieurs cas.

De plus, ce changement nous apparaît inutile dans le contexte puisque, en ajoutant les critères proposés au projet de loi, le ministre aura tout le loisir de limiter la proportion d'étudiants internationaux.

Les CPS sont des établissements d'enseignement agiles et innovants, et ils déploient des programmes axés sur les compétences et les besoins spécifiques de main-d'œuvre en collaborant activement avec le secteur privé. Ainsi, ce sont les CPS qui ont créé l'Alternance travail-études, une méthode éducative couronnée de succès et qui fait partie intégrante de plusieurs programmes techniques aujourd'hui. Les nombreux partenariats avec des entreprises privées facilitent l'acquisition de compétences pratiques et favorisent l'employabilité des diplômés, ce qui conduit directement à la prospérité économique. En effet, les CPS génèrent un gain par cohorte de plus de 400 millions de dollars au PIB du Québec, soulignant ainsi la capacité des CPS à former efficacement une main-d'œuvre qualifiée et à contribuer à la croissance économique. Au fil des années, les CPS ont proposé et créé de nombreux nouveaux programmes de formation en techniques d'éducation à l'enfance, en santé, en courtage immobilier, en assurances, et bien d'autres encore.

Cependant, l'introduction du projet de loi 74 représente une menace directe pour la dynamique d'innovation et d'accessibilité offerte par les CPS, qui, en raison de leur taille plus petite par rapport aux cégeps, sont particulièrement sensibles aux fluctuations du nombre d'inscriptions. Par la modification de l'article 15 de la Loi sur l'enseignement privé, le projet de loi confère au ministre le pouvoir discrétionnaire de fixer un nombre minimal d'étudiants acceptés (NMEA) inférieur à la capacité d'accueil des établissements.

Le fait de retirer la capacité physique des institutions comme seuil minimal d'accueil d'étudiants ne devrait pas s'appliquer à des collèges privés subventionnés qui sont des partenaires complémentaires au réseau des cégeps. Ce pouvoir permettrait de diminuer de façon unilatérale et sans aucune possibilité de contestation le nombre minimal d'étudiants admis (NMEA) dans nos collèges, et ce, sans égard à leur statut au Québec. Cela ne nous semble pourtant pas être l'objectif du projet de loi.

Voici les données de l'évolution des étudiants internationaux au collégial[6] :

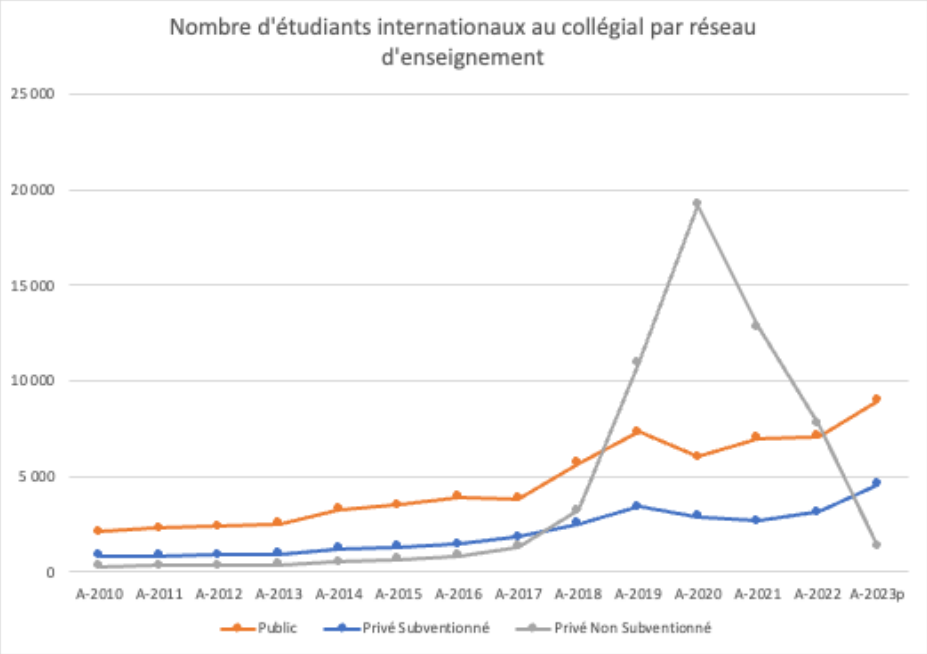


Figure 1 : Nombre d'étudiants internationaux au collégial par réseau d'enseignement

	2020-2021	2023-2024	Écart nb	Écart %
Cégeps	6014	8993	2979	50 %
CPS	2886	4606	1720	60%
CPNS	19 225	1370	-17 855	-93 %
Total	28 125	14 969	-13 156	-47 %

Recommandation 5

Considérant que la problématique du nombre élevé d'étudiants internationaux au collégial a été résolue par des voies administratives et réglementaires, retirer l'ensemble des articles venant modifier la LEP.

[6] Banque de données des statistiques du Québec 2023-2024.

Le PL-74 : une menace pour l'accessibilité au réseau collégial privé subventionné

Les collèges privés subventionnés (CPS), en tant qu'institutions sans but lucratif, sont des moteurs d'innovation, de réussite et d'accessibilité éducatives au Québec. Ouverts à tous, indépendamment de leurs origines ou de leurs circonstances, ils offrent une éducation enrichissante et de haut niveau, et ils jouent un rôle crucial dans le développement des régions. Contrairement à l'image parfois véhiculée, les CPS ne sont pas réservés à une élite, mais sont accessibles à l'ensemble de la population, des étudiants locaux et internationaux, qui enrichissent mutuellement leurs expériences éducatives.

Les 21 CPS au Québec accueillent chacun de 80 à 4000 étudiants, pour un total de près de 18 000 étudiants dans l'ensemble du réseau, une population étudiante équivalente à celle des deux plus grands cégeps du Québec. Cette taille maîtrisée permet aux CPS d'être agiles et innovants, s'adaptant rapidement aux besoins changeants des étudiants, des régions, et des besoins du marché du travail, tout en formant une communauté d'apprentissage à échelle humaine très complémentaire au réseau public.

L'augmentation du nombre d'exemptions de frais de scolarité a permis aux CPS, en région comme dans les centres urbains, de renforcer leur offre de formation et d'attirer davantage d'étudiants internationaux, notamment francophones, dans plusieurs secteurs ciblés par l'Opération main-d'œuvre (OPMO)[7]. Cette initiative a stimulé les inscriptions dans divers programmes, répondant ainsi aux besoins pressants du marché du travail québécois. Entre les années scolaires 2022-2023 et 2023-2024, le nombre d'étudiants étrangers dans le réseau des CPS est ainsi passé de 3 143 à 5 548, avant de se stabiliser cette année aux alentours de 5 000. Malgré une certaine fluctuation du nombre d'étudiants internationaux au cours des dernières années, il est important de noter que la proportion d'étudiants étrangers dans les CPS reste relativement faible (environ 6%) par rapport au total en enseignement supérieur.

Le projet de loi 74, dans sa forme actuelle, impose des seuils minimaux d'étudiants québécois et des seuils maximaux d'étudiants étrangers. Ces restrictions pourraient non seulement limiter l'accessibilité de certains programmes, mais également compromettre la viabilité de certains établissements, surtout ceux dont le modèle repose sur un équilibre entre résidents québécois et étudiants internationaux. D'ailleurs, plusieurs changements nous apparaissent non nécessaires puisque le ministère de l'Enseignement supérieur possède déjà plusieurs leviers qui lui permettent de limiter les admissions dans les collèges, notamment par le biais de mesures administratives. La diminution des permis d'étudiants étrangers dans les collèges privés non-subventionnés (CPNS) de 93 % entre 2020 et 2023 en est une démonstration concrète.

7 Exemption des droits de scolarité supplémentaires selon le programme d'études et la région | Gouvernement du Québec

Des établissements comme le collège LaSalle[8], l'Institut Teccart ou l'École nationale de cirque illustrent parfaitement comment l'accueil d'étudiants internationaux depuis longtemps a permis à ces institutions de se démarquer par leur innovation et le succès de leurs nombreux programmes spécialisés. La présence d'étudiants étrangers est essentielle pour le réseau des CPS, car elle contribue au maintien de programmes parfois moins populaires, mais vitaux pour les besoins éducatifs et professionnels du Québec. De plus, leur présence soutient financièrement les CPS, mais pas comme un modèle d'affaires lucratif. Bien que les frais de scolarité des étudiants internationaux soient plus élevés, le ministère récupère 90 % de ces montants. Ainsi, loin de générer des profits pour les collèges, les étudiants internationaux cofinancent les services éducatifs, permettant de maintenir des frais de scolarité plus bas pour les étudiants québécois et d'assurer la stabilité financière du réseau.

En l'absence de cette clientèle internationale, les risques de bris de service et de la réduction de l'offre de formation dans les CPS deviennent tangibles : de nombreux programmes pourraient être réduits, voire supprimés, faute d'inscriptions suffisantes pour leur maintien. Cette possibilité de bris de service n'est pas limitée aux régions, mais pourrait également s'étendre à certains programmes très spécifiques dans les centres urbains. Cette diminution de l'offre de formation priverait les régions de programmes essentiels au développement économique local et amputerait grandement le bassin de main-d'œuvre qualifiée dans certains domaines très nichés. L'impact pourrait être tel que l'accessibilité de l'enseignement supérieur, déjà fragile, s'en verrait davantage compromise.

Recommandation 6

Que le MIFI forme un comité provincial auquel siègeront les établissements afin de les inclure dans le processus décisionnel pouvant mener à un plafonnement ou une diminution du nombre d'étudiants internationaux.

[8] M. Jacques Marchand, ancien directeur général du Collège LaSalle, a intégré l'Ordre de l'excellence en éducation à titre de membre nommé par le ministre de l'Éducation, sur la recommandation du Conseil de l'Ordre de l'excellence en éducation, en partie pour son travail et son innovation en tant que directeur général du Collège LaSalle. https://collegelasalle.lcieducation.com/fr/nouvelles-et-evenements/nouvelles/2022/06/mr-jacques-marchand-is-appointed-to-the-order-of-e

Le PL-74 : Évaluer les effets des mesures fédérales

Au mois de septembre 2024, le ministre de l'Immigration du Canada, Marc Miller, a également annoncé des changements importants qui toucheraient les étudiants étrangers. En effet, plusieurs étudiants internationaux diplômés d'un établissement d'enseignement collégial canadien n'auront plus tous la possibilité d'obtenir un permis de travail post-diplôme (PTPD). À partir du 1er novembre 2024, uniquement les étudiants étrangers ayant étudié dans un programme jugé prioritaire par le gouvernement fédéral, c'est-à-dire des programmes liés à des professions faisant l'objet d'une pénurie de main-d'œuvre à long terme, auront le droit de présenter une demande de PTPD.

Il est important de noter que le fait de pouvoir travailler après leurs études dans leur domaine et au Canada était un facteur déterminant pour de nombreux étudiants étrangers qui avaient choisi de venir étudier ici au Québec. Plus précisément, pour de nombreux étudiants internationaux, travailler au Canada après l'obtention de leur diplôme est un objectif majeur. Le PTPD permet aux diplômés d'acquérir une expérience professionnelle précieuse dans le pays où ils ont complété leur scolarité et obtenu leur diplôme. La plupart des diplômés entament même un processus de résidence permanente pendant ces années travaillées grâce à un PTPD. Puisque la formation collégiale technique mène directement au marché de l'emploi, elle était toujours très populaire chez les étudiants internationaux. Le fait de restreindre l'accès au PTPD selon les priorités fédérales, et non provinciales ou même régionales aura certainement un impact direct sur le nombre d'inscriptions d'étudiants étrangers au Québec. Il est donc crucial de souligner que les programmes menant à un diplôme dans le secteur de l'éducation à l'enfance ne sont qu'un exemple de formations qui ne sont pas considérées comme essentielles par le gouvernement fédéral pour le marché du travail. Par conséquent, aucun permis de travail post-diplôme (PTPD) ne sera accordé pour ces formations, alors qu'il s'agit d'un secteur ciblé par l'Opération main-d'œuvre du gouvernement du Québec et pour lequel une pénurie de main-d'œuvre accrue a été identifiée.

Les modifications introduites par le projet de loi 74, combinées aux nouvelles restrictions fédérales sur le PTPD, pourraient non seulement affaiblir l'attractivité des CPS au Québec pour les étudiants étrangers, mais aussi ternir la réputation internationale du Québec en matière d'ouverture et d'accessibilité éducative. Ce projet de loi, pouvant être perçu comme un geste politique aux conséquences fâcheuses, risque de décourager les étudiants internationaux qui choisissent le Québec pour ses perspectives d'emploi post-diplôme et ses voies d'accès vers la résidence permanente.

Désormais, ces étudiants pourraient renoncer à s'inscrire à des programmes d'études jugés non prioritaires par le gouvernement fédéral, réduisant ainsi les inscriptions dans les formations techniques des collèges privés subventionnés. De plus, le Québec vient d'annoncer, le 31 octobre 2024, un moratoire sur le Certificat de sélection du Québec (CSQ), ce qui signifie qu'au cours des prochains mois, le gouvernement n'enverra aucun certificat pour deux programmes d'immigration très prisés, le temps de réfléchir aux prochains seuils d'immigration. Durant cette période, l'accès au volet diplômé du

Programme de l'expérience québécoise (PEQ), particulièrement apprécié des étudiants internationaux diplômés au Québec, sera bloqué.

Le retrait de la voie vers l'emploi grâce au PTPD et le gel de l'émission de nouveaux certificats de sélection menant à la résidence permanente grâce au PEQ affaibliront directement le bassin d'étudiants internationaux dans les CPS. Combinée aux effets attendus du PL-74, **ces changements pourraient entraîner une diminution estimée à 75 % du nombre d'étudiants internationaux dans les CPS**, menaçant ainsi la viabilité de certains programmes, voire établissements, et compromettant la capacité du Québec à former et retenir une main-d'œuvre qualifiée. En conséquence, les entreprises québécoises, déjà confrontées à des pénuries de personnel, pourraient voir leur accès à des travailleurs qualifiés se restreindre davantage, freinant leur croissance économique.

Recommandation 7

Que le Québec forme une coalition incluant les cégeps et les collèges afin de faire pression sur IRCC pour que ce dernier travaille directement avec les établissements et le Québec à l'élaboration d'une stratégie d'adéquation aux besoins du marché du travail, spécifique au Québec, pour le permis de travail post-diplôme. D'ici là, il faut faire pression afin de suspendre les réformes fédérales.

Conclusion

Les étudiants internationaux sont importants pour l'équilibre du réseau des collèges privés subventionnés au Québec. Leur présence dans plusieurs de nos institutions nous permet de soutenir des programmes de très grande qualité et d'investir dans la qualité de nos installations.

Nous comprenons la volonté du gouvernement d'avoir les leviers nécessaires afin d'éviter les abus, d'assurer un équilibre social et de ne pas amplifier des crises existantes, comme celle du logement. Cependant, il nous apparaît que le ministre possède déjà plusieurs leviers afin de remplir sa mission.

C'est pour cette raison que nous demandons au gouvernement d'agir avec prudence dans ce dossier. **Sur 600 000 résidents non permanents actuellement sur le territoire québécois, les étudiants internationaux des collèges privés subventionnés ne sont que 5000, soit 0,8 %.** Nous désirons donc nous assurer que le projet de loi ne viendra pas fragiliser le réseau collégial privé subventionné.

À cet effet, nous réitérons que le projet de loi ne devrait pas changer la Loi sur l'enseignement privé pour les collèges privés subventionnés en retirant « sans aller en deçà de la capacité d'accueil des installations mises à la disposition de l'établissement » dans notre loi. Ce changement a le potentiel de modifier en profondeur notre système collégial et pourrait entraîner une baisse importante du nombre minimal d'étudiants admis.

Le réseau collégial privé subventionné est un complément essentiel à l'écosystème de l'enseignement supérieur. Nous sommes convaincus que les politiques futures du gouvernement en termes d'étudiants internationaux ne devraient pas affecter nos collèges. Il en va de notre existence même et de celle de nombreux programmes.